

Les Infos Municipales

L'actualité et les dernières nouvelles de la commune.



Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.saint-abraham.fr
Facebook Commune de Saint Abraham - Application Panneau Pocket
Instagram communedesaintabraham – Chaîne YouTube Commune de Saint Abraham



Recensement citoyen
pour les jeunes nés
entre le **01 octobre** et
le **31 décembre 2008**.

**Obligatoire pour les
garçons et les filles**
dans les 3 mois suivant
l'anniversaire de leurs
16 ans.

Se présenter à la mairie
avec pièce d'identité,
livret de famille et
justificatif de domicile.

La mairie sera fermée le mardi 24 décembre, toute la journée. Merci de votre compréhension.

VIE MUNICIPALE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Les habitants ont été conviés, le 10 novembre, à rendre hommage aux soldats qui ont pris part aux combats lors de la première guerre mondiale.

Après la pose de la gerbe au pied du monument, une minute de silence a été observée avant lecture du discours du ministre des armées, Sébastien Lecornu, par Gaëlle Stricot Berthevas, maire.

L'ensemble des participants s'est retrouvé à la mairie, pour un pot convivial.



CLASSES 4

Samedi 16 novembre, les classes 4 se sont données rendez-vous sur le parvis de la mairie pour une photo de groupe avant de profiter d'un déjeuner commun au restaurant. Un beau moment de retrouvailles et de rencontres. Bravo aux organisateurs !



RÉOUVERTURE DU CHARLESTON

Le Charleston a réouvert ses portes **vendredi 15 novembre à 19h00**.

Xavier et Catherine ont chaleureusement accueilli leurs hôtes avec sangria maison, food-truck et bonne ambiance.

Nous leur souhaitons la bienvenue à Saint-Abraham !

Le Charleston est ouvert du lundi au mercredi de 7h30 à 21h, le vendredi de 7h30 à minuit, le samedi de 8h30 à 1h et le dimanche de 8h à 1h. Fermé le jeudi.

CONCERT DE NOËL

C'est avec grand plaisir que nous accueillons à nouveau la **chorale Forlane**, à l'église, pour un concert de Noël le **dimanche 22 décembre à 16h30**.



MAGIE DE NOËL SUR LA COMMUNE

Pour marquer cette fin d'année 2024 et entrer doucement dans la période des fêtes, la municipalité propose, à tous les habitants, un spectacle mêlant rires et magie avec **Amazing Georges**.

« Avec sa magie bluffante, ses exploits, ses gags et ses impros, il déclenche inévitablement, l'étonnement, l'émotion et les rires. À la fois, mime, magicien, clown, sans un mot il entre en interaction avec tous les publics ! »

Nous vous invitons à le découvrir **vendredi 13 décembre à 19h00**, rendez-vous, à l'abri, dans l'église.

Le Père Noël sera présent à 20h00 pour rencontrer petits et grands enfants. Entrée libre.

JEU DE NOVEMBRE

Interrogation d'une habitante sur l'âge du Comité des fêtes de Saint-Abraham. Un autre habitant présent, connaissant la réponse n'a pas souhaité lui divulguer, préférant proposer cette petite devinette dans le bulletin.

Alors, savez-vous quel âge a le Comité des Fêtes ?

Nous attendons vos retours en mairie.



ZAENR SUR SAINT-ABRAHAM

Pourquoi instituer des ZAENR ?

Les ZAENR (**Zones d'Accélération des Energies Renouvelables**) sont l'une des nombreuses mesures introduites par la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023 et elles résultent de la nécessité pour la France de renforcer sa souveraineté énergétique, afin de garantir un approvisionnement énergétique suffisant et abordable pour le pays.

À cet objectif s'ajoute celui d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 en s'appuyant sur des piliers fondamentaux : la promotion de la sobriété et de l'efficacité énergétique, le déploiement des énergies renouvelables et la relance du nucléaire.

Qu'est-ce que les ZAENR ?

Les ZAENR sont des zones géographiques où les projets de production d'énergies renouvelables seront privilégiés et bénéficieront d'avantages économiques et administratifs.

Il revient aux communes de proposer les ZAENR qu'elles souhaitent mettre en place sur leur territoire. Ces zones doivent être spécifiées pour chaque source d'ENR (solaire, éolien, géothermique, méthanisation, bois-énergie, etc.) et elles resteront valables pendant 5 ans.

Toutes les communes sont ainsi concernées et peuvent personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. Ainsi, elles peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces zones ont un caractère incitatif et non obligatoire pour l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable (ENR).

Le projet de ZAENR de Saint Abraham identifie :

- **Toutes les toitures comme potentiel photovoltaïque (Installation soumise à déclaration préalable de travaux)**
- **Une zone d'implantation potentielle éolienne (Voir carte sur le site internet de la commune ou en Mairie)**
- **Des sites solaires au sol en dehors des terres cultivables**
- **Une zone d'implantation potentielle d'ombrières sur l'aire de co-voiturage du PA du Val d'Oust**

Le fait pour un projet d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation. L'identification de ces zones n'exclut pas l'installation d'autres projets sur d'autres secteurs non identifiés dans cette démarche, seulement ils ne pourront pas bénéficier de simplification des démarches et des incitations financières s'il y a.

Une concertation pour recueillir les propositions des habitants

Il est demandé à chaque commune de suivre un mode opératoire imposé dans un délai très serré : Concertation du public par les communes, débat au sein de l'intercommunalité et délibération des communes pour proposer des ZAENR au Préfet ; Avis du Comité régional de l'Énergie qui doit être rendu ; Cartographie des zones au niveau départemental après délibération pour validation des communes.

La carte communale des ZAENR ainsi qu'un registre pour recueillir l'avis des habitants de Saint Abraham sont mis à disposition en Mairie jusqu'au 16 décembre inclus.

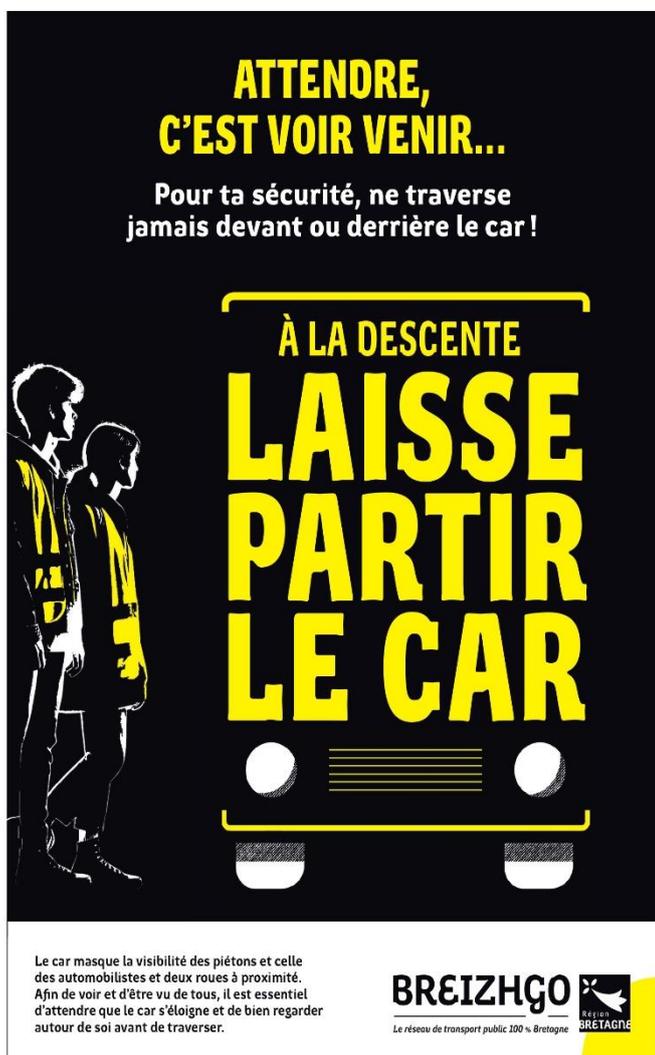
ACTUALITÉS

MESSAGE DE LA RÉGION AUX JEUNES

**ATTENDRE,
C'EST VOIR VENIR...**

Pour ta sécurité, ne traverse
jamais devant ou derrière le car !

À LA DESCENTE
**LAISSE
PARTIR
LE CAR**



Le car masque la visibilité des piétons et celle
des automobilistes et deux roues à proximité.
Afin de voir et d'être vu de tous, il est essentiel
d'attendre que le car s'éloigne et de bien regarder
autour de soi avant de traverser.

BREIZHGO 
Le réseau de transport public 100 % Bretagne

PRÉPARER SA RETRAITE



**France
services**

LES RENDEZ-VOUS CARSAT
PRÉPARER SA RETRAITE

Lundi 2 décembre à 18h00

Maison des services
Avenue du Général de Gaulle
à **GUER**

En présence d'intervenants de la CARSAT Bretagne

Sur inscription
02 97 22 56 57
franceservices@oust-broceliande.bzh

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS



QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sollicite les personnes en situation de handicap et leurs proches afin d'améliorer leur qualité de service.



**Participez à l'amélioration
de la qualité de service
de votre MDPH !**

Aidez-nous à améliorer notre qualité de service
en prenant quelques minutes pour répondre à notre
questionnaire de satisfaction.
Ce questionnaire anonyme s'adresse aux personnes
en situation de handicap ou à leurs proches.

Pour y répondre : scannez le QR code avec votre
smartphone ou rendez-vous sur :



mamdpH-monavis.fr





VIE DES ECOLES

Ecole publique intercommunale Pablo Picasso

Téléphone de l'école : 02.97.74.87.20 - Mail : ec.0561519x@ac-rennes.fr

3 Domaine de la porte, Val d'Oust. Horaires de l'école : 09h00/12h00 et 13h30/16h30

Horaires de la garderie : 7h15/8h50 et 16h30/19h00

<https://ecole-intercommunale-picasso-val-d-oust-st-abraham.ac-rennes.fr>

Du côté des maternelles :

Ecole dehors :

Une nouvelle fois, cette année, les élèves des deux classes de maternelle profitent de leur matinée « Ecole Dehors ».

Les élèves apprennent à travers des activités extérieures dans la cour de l'école, mais aussi dans le bois du Crévy.

Cette année, les enseignantes se sont associées au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de Concoret pour 4 séances sur le thème « Apprendre dehors et grandir avec la nature ».



Toute l'équipe pédagogique de l'école Pablo Picasso souhaite la bienvenue à Julien Clémantot qui nous accompagnera tout au long de cette année scolaire en classe et en sortie dans le cadre de son service civique.



Ecole Notre Dame de Lourdes

Téléphone de l'école : 02.97.74.82.17 - Mail : eco56.ndl.st-abraham@enseignement-catholique.bzh

10, rue des écoles. St Abraham

Horaires de l'école : 8h35/12H00 et 13h30/16h20 Horaires de la garderie : 7h15/8h30 et 16h30/19h00

[+retrouvez toute l'actualité du RPI sur ecolesrpicapellecarostabraham.over-blog](https://ecolesrpicapellecarostabraham.over-blog)

Le vendredi 22 novembre était déjà placé sous le signe de Noël à l'école de Saint-Abraham. En effet, les enfants ont pu bénéficier de 3 ateliers pour commencer à se préparer à cette jolie fête.

Ils ont ainsi décoré les vitres de la salle du conseil municipal sur invitation de la municipalité.

Ils ont également préparé les personnages de la crèche pour l'église avec l'aide des membres du groupe paroissial.

Enfin, à la bibliothèque, ils ont pu écouter des histoires sur le thème de Noël grâce à la lutine du Père-Noël, Christine.

De quoi aborder la période des fêtes avec enthousiasme !!



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9h00-12h30/13h30-17h00. Mercredi : 9h00-12h30/13h30-17h30. Mardi : 9h00-12h30. Jeudi : Fermeture. Vendredi : 9h00-12h30/13h30-16h30. Contact : 02 97 74 91 55 Mail : secretariat@saint-abraham.fr